



**arts nb**

## Détails des résultats de l'évaluation, date limite du 1<sup>er</sup> février 2025 – Programme Bourse d'études en arts

### Répartition des subventions par discipline artistique – Programme Bourse d'études en arts

Discipline	Demandes approuvées	Demandes évaluées	Taux de succès (%)	Montant octroyé (\$)	Montant demandé (\$)	Taux de financement (%)
Architecture	1	2	50,0	2 500,00	5 000,00	50,0
Métiers d'arts	1	2	50,0	2 500,00	5 000,00	50,0
Danse	2	5	40,0	5 000,00	9 500,00	52,6
Arts littéraires	0	0	0	0	0	0
Arts médiatiques	0	1	0	0	2 500,00	0
Arts multidisciplinaires	2	2	100,0	5 000,00	5 000,00	100,0
Musique	3	4	75,0	7 500,00	10 000,00	75,0
Théâtre	0	1	0	0	2 500,00	0
Arts visuels	11	16	68,8	27 500,00	40 000,00	68,8
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>33</b>	<b>60,6 %</b>	<b>50 000,00 \$</b>	<b>79 500,00 \$</b>	<b>62,9 %</b>

*Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme de financement des arts indépendant dont le mandat est prévu par la loi pour faciliter et promouvoir la création d'œuvres d'art en administrant des programmes de financement pour les artistes professionnels de la province. Ses programmes sont financés par le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts, qui a bénéficié d'une augmentation en 2024, et par le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture du Nouveau-Brunswick. Le ministère a également accordé un investissement supplémentaire au programme d'Artiste en résidence à la suite des recommandations du rapport du Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste.*